

	22-14
Ν°	*****************

#### PORTANT OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

# Magasin MINISO Centre Commercial Régional Créteil Soleil Avenue du Général-de-Gaule 94000 CRETEIL

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

1 3 JUIN 2022

#### LE MAIRE DE CRETEIL,

- VU l'article L.2122-27 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les articles R.123-1 à R.123-55 du Code de la Construction et de l'Habitation relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public,
- VU l'arrêté ministériel du 25 juin 1980 portant approbation du règlement de sécurité,
- VU l'autorisation d'aménagement n° AT 094 028 21 C 9045 délivrée le 25 novembre 2021,
- VU l'arrêté Préfectoral n° 2021/00138 du 25 janvier 2021 modifiant l'arrêté n° 2015/2512,
- Vu l'avis favorable dans son annexe au Procès-Verbal n° 2022-21-SCT émis par la souscommission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en date du 30 mai 2022,

- Article 1: L'autorisation d'ouverture au public, prévue aux articles R 123-1er à R 123-55 du Code de la Construction et de l'Habitation, est délivrée à Madame EL HOUARI, Directrice du magasin MINISO situé au Centre Commercial Régional Créteil Soleil Avenue du Général-de-Gaulle, 94000 CRETEIL.
- Article 2 : Cet arrêté devra pouvoir être présenté à tout agent dûment mandaté des services de sécurité compétents.
- Article 3 : Une copie de cet arrêté sera déposée au secrétariat de la commission communale de sécurité (service de l'urbanisme), en Mairie.

### Article 4: Le présent arrêté sera notifié à :

 Madame ELHOUARI la Directrice du magasin MINISO Centre Commercial Régional Créteil Soleil Avenue du Général-de-Gaulle 94000 CRETEIL

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Préfet du Val-de-Marne

TATTECTURE DU VAL-DE-MARNE

1 3 JUIN 2022

FAIT A CRETEIL, LE NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Pour ampliation, Pour le Maire et par délégation, Le Directeur Général Adjoint des Services

Le Maire

Signe

Laurent CATHALA

Timothee DELACOTE

### **DELAIS ET VOIES DE RECOURS**



N°	22-15
	********************

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

15 JULY 2022

## PORTANT CHANGEMENT DE PERIODICITE DE PASSAGE EN COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

CENTRE SOCIO-CULTUREL MADELEINE REBERIOUX 27, avenue François Mitterrand 94000 CRÉTEIL

#### LE MAIRE DE CRETEIL,

- VU les articles R.123-1 à R.123-55 du Code de la Construction et de l'Habitation relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.
- VU l'arrêté ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation du règlement de sécurité,
- **VU** l'article GE4 §3 et 4 du règlement de sécurité contre l'incendie Dispositions générales,
- VU l'avis favorable émis par la commission communale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en date du 9 juillet 2019,
- VU l'avis favorable émis par la commission communale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en date du 5 juillet 2022.
- VU la proposition de la commission communale de sécurité de planifier la prochaine visite périodique dans 5 ans à compter de la date du dernier passage de la Commission.

- Article 1: La prochaine visite périodique par la commission communale de sécurité pour l'établissement CENTRE SOCIOCULTUREL MADELEINE REBERIOUX est fixée à 5 ans à compter du 5 juillet 2022, conformément à l'article GE4§3 du règlement de sécurité incendie.
- Article 2 : Cet arrêté devra pouvoir être présenté à tout agent dûment mandaté des services de sécurité compétents.

Article 3 : Une copie de cet arrêté sera déposée au secrétariat de la commission communale de sécurité (service de l'urbanisme), en Mairie à Crétell.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à :

Madame la Directrice Générale des Services Techniques
 Services techniques
 Hôtel de Ville de Créteil
 Place Salvador Allende
 94 000 CRETEIL.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la :

PREFECTURE DU VAL DE MARNE
3<sup>ème</sup> bureau
Direction des Libertés Publiques et de l'Environnement
7, avenue du Général de Gaulle
94011 CRETEIL CEDEX.

FAIT A CRETEIL, LE DOUZE JUILLET DEUX MILLE VINGT-DEUX

Pour ampliation, Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général Adjoint des Services

Pour le Maire empêché La Maire-adjointe

Signée

Maguy BOULARD

Timothée DELACOTE PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

1 5 JUIL. 2022

#### **DELAIS ET VOIES DE RECOURS**



#### Ville de Créteil

N°	22-16

ARRETE DU MAIRE

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

1 5 JUIL. 2022

#### PORTANT OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

# Restaurant « BLACK & WHITE BURGER » Centre Commercial Régional Créteil Soleil - Extension Avenue du Général-de-Gaulle 94000 CRETEIL

#### LE MAIRE DE CRETEIL,

- VU l'article L.2122-27 et sulvants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les articles R.123-1 à R.123-55 du Code de la Construction et de l'Habitation relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public,
- VU l'arrêté ministériel du 25 juin 1980 portant approbation du règlement de sécurité,
- VU l'autorisation d'aménagement n° AT 094 028 21 C 9004 délivrée le 28 mai 2021,
- VU l'arrêté Préfectoral n° 2021/00138 du 25 janvier 2021 modifiant l'arrêté n° 2015/2512,
- VU l'avis favorable dans son Procès-Verbal n° 2022-22-SCT émis par la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendle et de panique dans les établissements recevant du public en date du 13 juin 2022,

- Article 1: L'autorisation d'ouverture au public, prévue aux articles R 123-1er à R 123-55 du Code de la Construction et de l'Habitation, est délivrée à Monsieur HAMEG, Directeur du restaurant « Black & White Burger » situé dans le Centre Commercial Régional Créteil Soleil Avenue du Général-de-Gaulle, 94000 CRETEIL.
- Article 2 : Cet arrêté devra pouvoir être présenté à tout agent dûment mandaté des services de sécurité compétents.
- Article 3 : Une copie de cet arrêté sera déposée au secrétariat de la commission communale de sécurité (service de l'urbanisme), en Mairie.

Article 4: Le présent arrêté sera notifié à :

 Monsieur HAMEG le Directeur du restaurant Black & White Burger Centre Commercial Régional Créteil Soleil Avenue du Général-de-Gaulle
 94000 CRETEIL

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne

FAIT A CRETEIL, LE DOUZE JUILLET DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Pour ampliation, Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général Adjoint des Services

DE CANAL DE MANUELLE DE CANAL DE CANAL

Fimothée DELACOTE

Pour le Maire empêché La Maire-adjointe

Signée

Maguy BOULARD

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

15 JUIL, 2022

### **DELAIS ET VOIES DE RECOURS**



N°22:17
---------

#### PORTANT OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

# Magasin « TÉFAL » Centre Commercial Régional Créteil Soleil Avenue du Général-de-Gaulle 94000 CRETEIL

PREFECTURE BU VAL-DE-MARNE

2 8 SEP. 2022

#### LE MAIRE DE CRETEIL,

- VU l'article L.2122-27 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les articles R.123-1 à R.123-55 du Code de la Construction et de l'Habitation relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.
- VU l'arrêté ministériel du 25 juin 1980 portant approbation du règlement de sécurité,
- VU l'autorisation d'aménagement n° AT 094 28 22 C 9008 délivrée le 17 mars 2022,
- VU l'arrêté Préfectoral n° 2021/00138 du 25 janvier 2021 modifiant l'arrêté n° 2015/2512.
- VU l'avis favorable dans son Procès-Verbal n° 2022-33 émis par la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en date du 12 septembre 2022,

- Article 1: L'autorisation d'ouverture au public, prévue aux articles R 123-1er à R 123-55 du Code de la Construction et de l'Habitation, est délivrée à Monsieur BOUNMY, Responsable du magasin « TÉFAL » situé au Centre Commercial Régional Créteil Soleil Avenue du Général-de-Gaulle, 94000 CRETEIL.
- <u>Article 2</u>: Cet arrêté devra pouvoir être présenté à tout agent dûment mandaté des services de sécurité compétents.
- Article 3 : Une copie de cet arrêté sera déposée au secrétariat de la commission communale de sécurité (service de l'urbanisme), en Mairie.

#### Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à :

 Monsieur BOUNMY le Responsable du magasin « TÉFAL » Centre Commercial Régional Créteil Soleil Avenue du Général-de-Gaulle 94000 CRETEIL

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Préfet du Val-de-Marne

FAIT A CRETEIL, LE VINGT-SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Pour ampliation, Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Services

Le Maire

Signé

Laurent CATHALA

Fabien SEGUINEAU

#### **DELAIS ET VOIES DE RECOURS**



NIP	22_18
ΥŊ	

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

2 1 OCT. 2022

#### PORTANT OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

# Kiosque « LAURA TODD » Centre Commercial Régional Créteil Soleil Avenue du Général-de-Gaulle 94000 CRETEIL

#### LE MAIRE DE CRETEIL,

- VU l'article L.2122-27 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les articles R.123-1 à R.123-55 du Code de la Construction et de l'Habitation relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public,
- VU l'arrêté ministériel du 25 juin 1980 portant approbation du règlement de sécurité,
- VU l'autorisation d'aménagement n° AT 094 028 22 C 9035 délivrée le 27 juillet 2022,
- VU l'arrêté Préfectoral n° 2021/00138 du 25 janvier 2021 modifiant l'arrêté n° 2015/2512,
- VU l'avis favorable dans son Procès-Verbal n° 2022-37 émis par la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en date du 10 octobre 2022,

- Article 1: L'autorisation d'ouverture au public, prévue aux articles R 123-1er à R 123-55 du Code de la Construction et de l'Habitation, est délivrée à Madame LE PRETRE, Manager du kiosque « LAURA TODD » situé au Centre Commercial Régional Créteil Soleil Avenue du Général-de-Gaulle, 94000 CRETEIL.
- Article 2 : Cet arrêté devra pouvoir être présenté à tout agent dûment mandaté des sérvices de sécurité compétents.
- Article 3 : Une copie de cet arrêté sera déposée au secrétariat de la commission communale de sécurité (service de l'urbanisme), en Mairie.

### Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à :

Madame la Manager du kiosque « LAURA TODD »
 Centre Commercial Régional Créteil Soleil
 Avenue du Général-de-Gaulle
 94000 CRETEIL

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Préfet du Val-de-Marne

PROJECTURE DU VAL-DE-MARNE

2 1 OCT. 2022

FAIT A CRETEIL, LE VINGT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Pour ampliation, Pour le Maire et par délégation e Directeur Général des Services

Le Maire

Signé

Laurent CATHALA

#### **DELAIS ET VOIES DE RECOURS**